



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED WG.36/4
Septembre 1992
Français
Original: Anglais

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des Points Focaux Nationaux
pour les Aires Spécialement Protégées
de la Méditerranée
Athènes, 26-30 Octobre 1992
incluant une consultation conjointe
concernant la Conservation des Cétacés
dans la Mer Méditerranée et la Mer Noire
Athènes, 26-27 Octobre 1992

Réunion d'Experts sur la législation
environnementale - 1993.
(Programme Provisoire).

NOTE SUR LE PROGRAMME PROVISOIRE DE
LA REUNION D'EXPERTS
SUR LA LEGISLATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT
CONCERNANT LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES ET LES ESPECES MENACEES

1. Rappel

En accord avec les décisions des Parties Contractantes pour 1992-1993 (Septième Réunion Ordinaire, Le Caire, 8-11 Octobre 1991, UNEP (OCA)/MED IG. 2/4), Le Centre d'Activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) doit organiser en 1993 une réunion d'experts sur la législation en matière d'environnement touchant les aires spécialement protégées et les espèces menacées.

De plus, l'article 17 du protocole relatif aux aires spécialement protégées de Méditerranée recommande aux Parties Contractantes:

- "a) de veiller à l'application du présent Protocole;
- b) d'examiner l'efficacité des mesures adoptées, ..., ainsi que l'opportunité de prendre d'autres dispositions, en particulier sous forme d'annexes, ...
- c) d'adopter, de réviser et d'amender, le cas échéant, tout annexe au présent Protocole".

2. Activités développées par le CAR/ASP

Depuis 1987, CAR/ASP a collecté des informations et de la documentation sur la législation environnementale applicable pour la mise en oeuvre du Protocole ASP. Ceci a conduit à la préparation du Répertoire des législations environnementales de Méditerranée et à un document intitulé: Les Aires Protégées en Méditerranée. Etude analytique de la législation pertinente. (Décembre 1991). Ces deux documents ont été envoyé aux Points Focaux Nationaux pour révision, commentaires et additions.

De plus, le CAR/ASP est, en collaboration avec le Centre du Droit de l'Environnement, en train de préparer une synthèse sur la législation applicable à la protection des espèces menacées.

En outre, une analyse comparative de l'efficacité du Protocole ASP du Plan d'Action pour la Méditerranée (Genève, 1982) et du Protocole équivalent pour le Programme Environnemental de la Région Caraïbe (PEC) (Kingston, 1990) fait apparaître de notables différences entre ces deux instruments, différences qui sont résumées dans le tableau suivant:

SUJET	GENEVE-MEDITERRANEE	KINGSTON-CARAIBES
Aires protégées et espèces	aires protégées seules	aires protégées et espèces
Listes d'aires protégées	répertoire ouvert: inscription des sites décidée uniquement par les pays	liste de sites acceptés (critères d'inscription/radiation) par les Parties Contractantes
Couverture spatiale	zones côtières terrestres et marines (mer territoriale seule)	bassins versants, eaux marines (mer territoriale et ZEE)
Limitation des projets et activités	réglementation de certaines activités	obligation de limitation si danger pour la conservation
Introduction d'espèces	pas de mention	réglementation nécessaire
Etudes d'impact	pas de mention	nécessité si effet significatif

Tableau des différences les plus importantes entre les protocoles Méditerranée et Caraïbes.

3. Programme possible pour la réunion d'expert

Sur la base des activités développées par le CAR/ASP, le programme de la réunion d'experts sur la législation en matière d'environnement touchant les aires spécialement protégées et les espèces menacées pourrait concerner les points suivants:

- Révision et amélioration du répertoire des législations environnementales existantes en méditerranée.
- Révision des législations nationales relatives aux espèces menacées.
- Analyse des législations existantes pour les aires protégées et les espèces menacées et leur efficacité pour la mise en application du Protocole ASP.
- Analyse de l'efficacité du Protocole ASP, comparaison avec d'autres instruments et propositions d'améliorations du Protocole ASP (annexes).